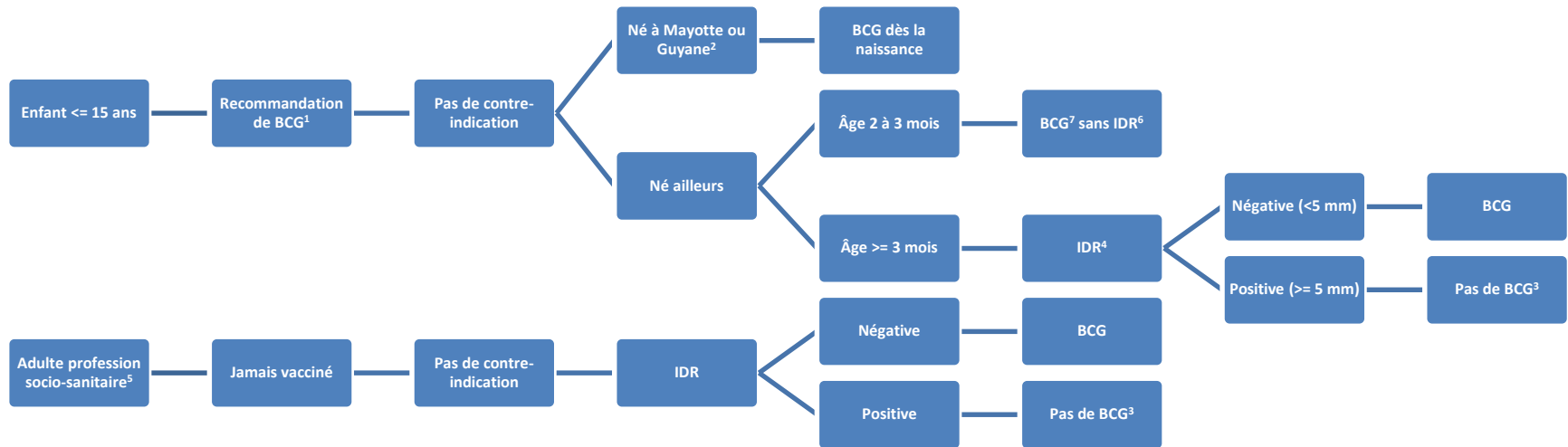


Algorithme de réalisation de la vaccination par le BCG (CLAT Alsace Nord – février 2021)



En-dehors des indications ci-dessus, le BCG n'est pas recommandé

¹ Recommandation du HCSP le 09/03/2007 et calendrier vaccinal (diapo suivante), aucune obligation.

² Lorsque l'enfant vit à Mayotte ou Guyane, ou lorsqu'un membre de l'entourage familial du nouveau-né présente une tuberculose récente (moins de 5 ans).

³ Recherche d'une tuberculose et d'une source d'infection ; si ≥ 10 mm traitement d'ITL chez l'enfant < 18 ans et déclaration.

⁴ La recommandation du HCSP du 10/02/2017 et le calendrier vaccinal précisent de ne pas réaliser d'IDR avant vaccination jusqu'à l'âge de 6 ans, sauf s'ils ont résidé ou effectué un ou des séjours de plus d'un mois dans un pays de haute incidence de la tuberculose. Mais le décret du 13/07/2004, toujours en vigueur, demande cette IDR sauf chez les nourrissons. Nous appliquons ce décret tant qu'il est en vigueur.

⁵ Si le médecin du travail juge que le BCG est recommandé (pas d'obligation).

⁶ IDR si ayant résidé ou effectué un séjour de plus d'un mois dans un pays de forte incidence de la tuberculose. Le vaccin peut être co-administré avec les vaccins prévus à l'âge de 2 mois.

⁷ Peut être administré (pas dans le même bras) avec les autres vaccins recommandés à 2 mois. Si pas simultanées, les autres vaccinations doivent être après un délai d'1 mois (pas dans le même bras que le BCG).

Calendrier vaccinal 2020

- **La vaccination BCG est fortement recommandée chez les enfants à risque élevé de tuberculose, qui répondent au moins à l'un des critères suivants :**
 - Enfant né dans un pays de forte endémie tuberculeuse ;
 - Enfant dont au moins l'un des parents est originaire de l'un de ces pays ;
 - Enfant devant séjourner au moins un mois d'affilée dans l'un de ces pays ;
 - Enfant ayant un antécédent familial de tuberculose (collatéraux ou ascendants directs) ;
 - Enfant résidant en Île-de-France, en Guyane ou à Mayotte ;
 - Enfant dans toute situation jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux, notamment enfant vivant dans des conditions de logement défavorables (habitat précaire ou surpeuplé) ou socioéconomiques défavorables ou précaires (en particulier parmi les bénéficiaires de la protection universelle maladie ou de la couverture et de la complémentaire santé solidaire) ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie.
- **Tout enfant dont les parents demandent la vaccination doit être vacciné sauf contre indication* ;**
- **Le CTV et le CSHPF rappellent que cette vaccination est réalisée par un(e) médecin, un(e) sage-femme ou par un(e) infirmier(e) sur prescription médicale***

* Recommandations du CSHPF

(séance du 9 mars 2007)

Calendrier vaccinal 2020

- **Les zones géographiques à forte incidence tuberculeuse :**
 - Le continent africain dans son ensemble ;
 - Le continent asiatique dans son ensemble à l'exception du Japon, y compris les pays du Proche et Moyen-Orient à l'exception de Chypre, des Emirats Arabes Unis, d'Israël, de la Jordanie et d'Oman ;
 - Les pays d'Amérique centrale et du Sud à l'exception d'Antigua et Barbuda, Barbade, Bermudes, Bonaire, Cuba et du Costa Rica, Curaçao, Jamaïque, Iles Vierges et Caïmans, Porto Rico;
 - Les pays d'Europe centrale et de l'Est à l'exception de la Grèce, de la Hongrie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Tchéquie

Divers

- **Information préalable au BCG et recueil des effets indésirables (vaccinovigilance)**
- **Modalités vaccinales BCG AJVaccines® :**
 - Enfants âgés de moins de 12 mois : Une dose de 0,05 ml de vaccin reconstitué doit être administrée strictement par voie intradermique
 - Adultes et enfants, âgés de 12 mois et plus : Une dose de 0,1 ml de vaccin reconstitué doit être administré strictement par voie intradermique.
 - Le vaccin une fois reconstitué doit être utilisé immédiatement ou dans un délai ne dépassant pas 4 h (conservé à 2-8°C).
 - Site d'injection propre et sec ; si antiseptique, laisser évaporer complètement*. Site au bras au-dessus de l'insertion distale du muscle deltoïde.
 - Noter le nom et le numéro du lot du BCG dans le dossier du bénéficiaire.
- **La revaccination** par le BCG, en population générale et chez les professionnels exposés à la tuberculose, n'est plus indiquée depuis 2004.
- En conséquence, **l'IDR à la tuberculine** à 5 Unités (Tubertest®) n'a pas lieu d'être pratiquée à titre systématique, notamment après la vaccination par le BCG.
- **En milieu professionnel :**
 - Un décret suspendant l'obligation de vaccination contre la tuberculose des personnes mentionnées au C de l'article R. 3112-1 et à l'article R. 3112-2 du code de la santé publique est entré en vigueur le 1er avril 2019. Depuis cette date, la vaccination par le BCG n'est plus exigée lors de la formation ou de l'embauche de ces personnes⁵⁴.
 - Toutefois, il appartiendra aux médecins du travail d'évaluer le risque d'exposition au bacille de la tuberculose et de proposer, le cas échéant, une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG au cas par cas aux professionnels du secteur sanitaire et social non antérieurement vaccinés et ayant un test immunologique de référence négatif et susceptibles d'être très exposés tels que
 - Les personnels en contact répétés avec des patients tuberculeux et tout particulièrement ceux à risque de tuberculose multi résistante et chez qui les mesures de confinement sont difficiles à appliquer ;
 - Les personnels de laboratoires travaillant en routine sur le bacille de la tuberculose (cultures, modèles animaux, ...).

Calendrier vaccinal 2020

* Dictionnaire Vidal 2021